

DE\_2026\_017

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

**Date des convocations :** 25 mars 2026

**Étaient présents :** Alexandre PIERRARD, Céline DUPA, Laurent BOUHIER, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Yves MALACHANE, Jérôme FREVILLE, Virginie DORLEANS, Elodie ROLLAND, Cécile ADELAY, Coralie MALLET, Christelle CAHIER, Peters BRONARD

**Pouvoirs :** Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ BOUSQUET, Romain NOYEZ représenté par Alexandre PIERRARD

**Étaient excusés :** Frédéric BROUSSEAU

**Secrétaire de séance :** Brigitte BOSQ BOUSQUET

### Désignation des représentants à l'assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Blaignan-Prignac au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** en qualité de représentant titulaire : **DORLEANS Virginie, Conseillère municipale**
- **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant : **BROUSSEAU Frédéric, Conseiller municipal**
- **PRECISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité

Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance  
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président  
Alexandre PIERRARD

